



Pôle solidarités humaines

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn & Garonne,

A.D. n° 2019-282

**ARRETE PORTANT FERMETURE DU LIEU DE VIE «LA GOUDONNE» à
MONTBARTIER (82370)**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2013-11 du 4 janvier 2013 relatif à la tarification et au financement des lieux de vie et d'accueil, et les articles L.313-19 et R314-97 et suivants du CASF organisant la fermeture définitive d'un établissement ou service,

VU l'arrêté départemental n° 2006-2237 du 16 novembre 2006 portant régularisation du lieu de vie La Goudonne dont l'activité est exercée à « Les Tourelles » 1920 route de Montauban à MONTBARTIER (82);

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2013-1874 du 17 septembre 2013 ramenant la capacité du lieu de vie La Goudonne à 6 places ;

VU l'intention donnée en 2013 par l'association La Goudonne de cesser l'activité et le procès-verbal de l'assemblée générale actant une dissolution volontaire de l'association au 31 août 2018 ;

Vu le récépissé Préfectoral n° W822004859 de déclaration de dissolution de l'association La Goudonne effective au 31 août 2018 ;

CONSIDERANT l'expropriation de la maison d'habitation où est exercée l'activité du lieu de vie appartenant au permanent responsable du lieu de vie et de son départ à la retraite au 31 août 2018 ;

CONSIDERANT qu'une solution de prise en charge a été mise en oeuvre pour les enfants de l'aide sociale pris en charge par l'association à la date de fermeture ;

CONSIDERANT que les documents reçus sont de nature à fermer le lieu de vie La Goudonne ;

CONSIDERANT les comptes annuels arrêtés au 31 août 2018, avec un total du bilan de 305,00 € ;

CONSIDERANT que lors de l'assemblée générale de l'association du 31 août 2018, il a été acté le reversement d'un boni à l'issue des opérations de liquidation, à l'association PAS SANS TOIT – BP 12 - 82230 MONCLAR DE QUERCY ;

VU l'avis du Pôle solidarités humaines,

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur général des services du département,

ARRETE

Article 1 : Le lieu de vie « La Goudonne » situé à Montbartier (82) est fermé à compter du 31 août 2018.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

N° FINESS : 820001022

Identification de l'établissement principal :

N° FINESS : 820005494

Code catégorie établissement : - LIEU DE VIE

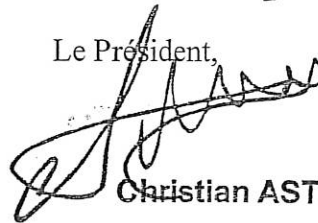
Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
912	Hébergement social pour enfants et adolescents	807	Enfants et adolescents avec difficultés sociales	11	internat	6

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le directeur général des services du département, le directeur général adjoint du pôle solidarités humaines et la présidente de l'association La Goudonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental du Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 26 FEV. 2019

Le Président,



Christian ASTRUC

